

Le Comité d'organisation du Tour de l'Orne Cycliste  
et le Comité de l'Orne de Cyclisme présentent

# Tour de l.



# 22 > 23 AVRIL 2023

## Féminin

### ÉTAPE OFFICIELLE DE LA ROUTE DE L'OUEST



**22/04** 14h **Écouché-les-Vallées** **110 km**  
➤ **Athis-Val-de-Rouvre**

**14H15** **COURSE U15/U17 > ROUTE DE L'OUEST**  
**ATHIS-VAL-DE-ROUVRE (45,5 KM)**

**23/04** 9h **Contre la montre individuel** **11,5 km**  
➤ **Magny-le-Désert**

**14H** **COURSE U15/U17 > ROUTE DE L'OUEST**  
**ST-GEORGES-DES-GROSEILLERS (40 KM)**

**14h30** **Magny-le-Désert** **89,5 km**  
➤ **St-Georges-des-Groseillers**



**Suivez-nous !**



# INFORMATIONS

## Samedi 22 avril

**10 h 30 – 11 h 30** : Accueil des équipes à la Salle des Fêtes d'Ecouché les Vallées, rue Léon Labbé, et remise des dossiers techniques (dossards, plaques de cadres, tickets repas).

**12 h00** : Réunion des directeurs sportifs à la Salle des Fêtes

**13 h** : Présentation des équipes et signature au podium

**13 h 50**: Départ fictif, rue Pierre

**14h** : Départ réel, D771, lieu-dit La Croix Blanche, vers Goulet

**17 h00** : Arrivée, place St Vigor, à Athis Val de Rouvre

: Protocole et Récompenses au podium

: Contrôle médical – salle paroissiale

: Permanence Arbitres : mairie d'Athis Val de Rouvre

**19 h30** : Repas du soir à l'hébergement.

**Hébergement** : Lycée Don Bosco, lieu-dit Les Cours, à Giel

**Prévoir duvet/oreiller/sac de couchage**

Petit déjeuner à partir de 6h, le dimanche matin.

## Dimanche 23 avril

Signature au podium départ, rue Auguste Durand, à Magny le Désert, 10 minutes avant l'heure de départ.

**9 h 00** : 1<sup>er</sup> départ, rue Auguste Durand, D270 (face au cimetière)

: Arrivée - place Daniel Miette

: Protocole et Récompenses au podium

: Contrôle médical : salle Bobot, 31 rue Auguste Durand

**11 h30** : repas – salle de restauration - ancienne cantine de Magny le Désert

**13h30** : Présentation des équipes et signature, place Daniel Miette, à Magny le Désert

**14 h20** : Départ fictif, rue Auguste Durand

**14h30** : départ réel, lieu-dit la Diverie – embranchement D270 / D852

**17 h 30** : Arrivée, à Saint Georges des Groseillers, avenue Charles de Gaulle

: Protocole et Récompenses au podium

: Contrôle médical : salle de la mairie

: Permanence Arbitres : salle de la mairie

# TOUR DE L'ORNE – ROUTE DE L'OUEST FÉMININE - 3<sup>ème</sup> MANCHE

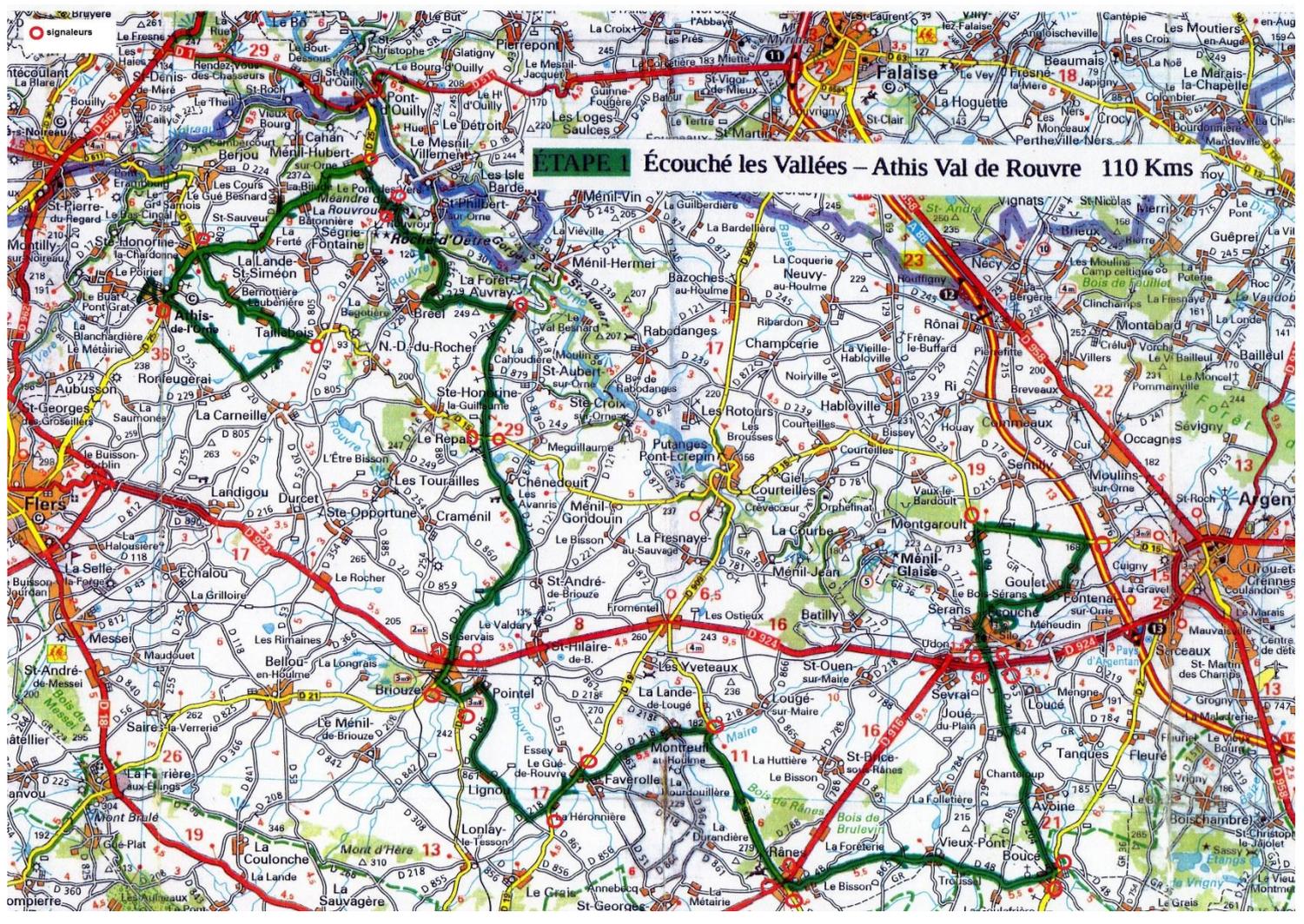
## Écouché les Vallées – Athis Val de Rouvre

### ÉTAPE 1 – 22 Avril 2023

Km parcourus	Km restants	N° Voie		Moyenne 36 km/h	Moyenne 38 km/h	lieu
		D29	Fictif	13h50	13h50	Écouché les Vallées, rue Pierre
0	109.8	D771	Réel	14h	14h	Vers Goulet
2,3	107.5					Entrée Goulet
2,9	106.9	D771				RP rue du Hamel
3,2	106.6	C3				A gauche, vers Fontaine
3,5	106.3			14h08	14h08	Sortie Goulet
5	104.8	D15				A gauche, vers Putanges
8,5	101.3					Entrée Montgaroult
8,6	101.2	D29				A gauche, vers Écouché
9	100.9			14h15	14h14	Sortie Montgaroult
11,5	98.3					Entrée les Sources (commune Monts/Orne)
						Rue du Bourg Caillet
12	97.8	D29		14h20	14h15	A gauche, rue du Bourg
12,1	97.7					Entrée Écouché, Grande Rue
12,3	97.5	D29				A droite, rue Foucher Aubert
12,5	97.3	D29				A droite, rue Notre Dame
12,7	97.1					A gauche, rue Pierre Pigot, ttes directions
12,8	97					A droite, rue Jacques Flouvat
12,9	96.9	D29/D424				Gauche/droite, vers Boucé
		D204				Route de Boucé
20,7	89.1	D204		14h34	14h32	Entrée Boucé
20,9	88.9	D2				A droite, vers la Lande de Goult
21	88.8					Place du Général Leclerc
21,1	88.7	D48				A droite vers Rânes
21,4	88.4	D48				Sortie Boucé
25,1	84.7					Entrée Vieux Pont
25,7	84.1		PC	14h43	14h40	
25,8	84					Sortie Vieux Pont
30,3	79.5					Entrée Rânes, rue de Vieux Pont
30,6	79.2	D909				RP 2 <sup>ème</sup> , vers Putanges, rue des Rainettes
31	78.8			14h51	14h48	Sortie Rânes
36,5	73.3	D218				A gauche, vers Montreuil au Houlme, route du bois de la lande
37	72.8		MG	15h02	14h58	
37,9	71.9					Entrée Montreuil au Houlme
38	71.8	D218				Tout droit, vers Faverolles
38,1	71.7					Sortie Montreuil au Houlme
41.4	68.4	D51				A droite, vers St Hilaire de Briouze
41,7	68.1	D19				A gauche, lieu-dit Gué du Rouvre, vers Lonlay le Tesson
43.4	66.4	D218				A droite vers Lonlay le T. - Lignou
44,2	65.6	D856				A droite, vers Lignou
46,2	63.6			15h17	15h13	Entrée Lignou
46,5	63.3	D856				Tout droit
						Sortie Lignou
49,9	59.9			15h23	15h18	Entrée Pointel
50	59.8					A gauche, rue de la mairie
50,2	59.6					A gauche, rue du château
50,8	59					Sortie Pointel
51	58.8	D868				Entrée Briouze
51,3	58.5	D20				A droite, rue de La Ferté

51,7	58.1	D20				A gauche, place du Général de Gaulle
51,8	58					A droite, place de l'Eglise
		D21				Rue e Falaise
52,2	57.6	D20				RP, 2 <sup>ème</sup> à droite
52,6	57.2	D21		15h27	15h23	Tout droit, vers la Forêt Auvray
59,3	50.5					Entrée Chennedouit
59,5	50.3					Sortie Chennedouit
61	48.8		KM61	15h41	15h36	
61,2	48.6	D15/D21				Tout droit
65,7	44.1	D21		15h49	15h43	Entrée La Forêt Auvray
65,8	44	D229				A gauche, vers Bréel
66,1	43.7					sortie La Forêt Auvray
68,9	40.9	D329				A droite, vers St Philbert/Orne
71	38.8	D301		15h58	15h52	A gauche, vers St Philbert/Orne
73,5	36.3					Entrée Rouvrou (commune Mesnil Hubert/Orne)
73,7	36.1	D43				A gauche
73,8	36	D301				A droite, vers Mesnil Hubert/Orne
73,9	35.9					Sortie Rouvrou
75,2	34.6					Entrée Mesnil Hubert/Orne
75,4	34.4		MG	16h06	15h59	
		D25				A gauche, vers Athis de l'Orne
76	33.8					sortie Mesnil Hubert/Orne
81,8	28	D25				Entrée Ste Honorine la Chardonne
82,2	27.6	D25	Entrée circuit	16h17	16h09	RP, tout droit vers Ahis
82,7	27.1					Sortie Ste Honorine la Chardonne
83,5	26.3					Entrée Athis, rue Berthelot
83,7	26.1	D25				RP rue Berthelot, vers Flers
84	25.8		PC	16h20	16h12	1 <sup>er</sup> passage sur la ligne
84,1	25.7	D20				A gauche, place St Vigor, vers Briouze
		D20				Tout droit, rue Guy Velay
84,7	25.1					Sortie Athis
88	21.8	D229		16h27	16h19	A gauche, vers Taillebois
90,3	19.5	D15				A gauche
95	14.8			16h38	16h30	Entrée Ste Honorine la Chardonne
95,2	14.6	D25				RP 3 <sup>ème</sup> à droite, vers Athis
						Sortie Ste Honorine la Chardonne
96,4	13.4					Entrée Athis
96,7	13.1					RP à droite, rue Berthelot, vers Flers
97	12.8			16h41	16h35	2 <sup>ème</sup> passage sur la ligne
97,1	12.7	D20				A gauche, place St Vigor, vers Briouze
		D20				Tout droit, rue Guy Velay
97,7	12.1					Sortie Athis
101	8.8	D229		16h48	16h39	A gauche, vers Taillebois
103,3	6.5	D15				A gauche
108	1.8					Entrée Ste Honorine la Chardonne
108,2	1.6	D25		17h	16h50	RP 3 <sup>ème</sup> à droite, vers Athis
						Sortie Ste Honorine la Chardonne
109,4	0.4					Entrée Athis
109,7	0.1					RP à droite, rue Berthelot, vers Flers
109,8	0			17h03	16h54	Arrivée

**ETAPE 1** Écouché les Vallées – Athis Val de Rouvre 110 Kms



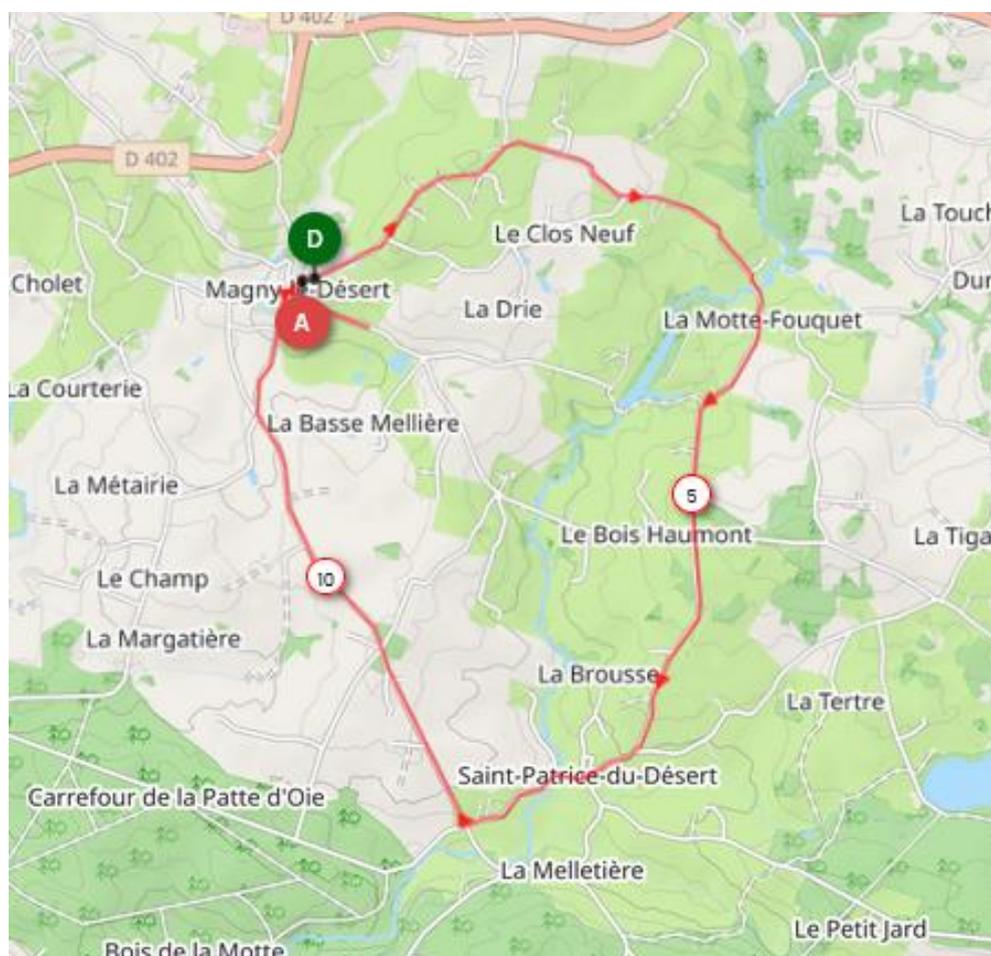
# TOUR DE L'ORNE – ROUTE DE L'OUEST FÉMININE – 3<sup>ÈME</sup> MANCHE

## Magny le Désert – Magny le Désert

ÉTAPE 2 – 23 Avril 2023

### Contre-la-montre individuel

Km parcourus	Km restants	N° Voie		Moyenne 42 km/h	Moyenne 44 km/h	rue
0	11,5	D270		9H	9H	Magny le désert, rue Auguste Durand (cimetière)
1,2	10,3	D852				A droite, vers La Motte Fouquet
3,2	8,3	D852				Entrée La Motte Fouquet
3,4	8,1	D202				Tout droit
3,5	8	D202				Sortie La Motte Fouquet
4,9	6,6	D202/D151				Tout droit vers La Ferté Macé
6,4	5,1	D202				Entrée St Patrice du Désert
6,6	4,9	D202				A droite
7,6	3,9	D241				A droite, vers La Ferté Macé
10,5	1	D270				A droite, lieu-dit La Rossière
11,1	0,4	D270				Entrée Magny le Désert
11,3	0,2	D270/D151				Tout droit
11,5	0	D270		16'30	15'40	Arrivée place de l'Église
				12h	12h	



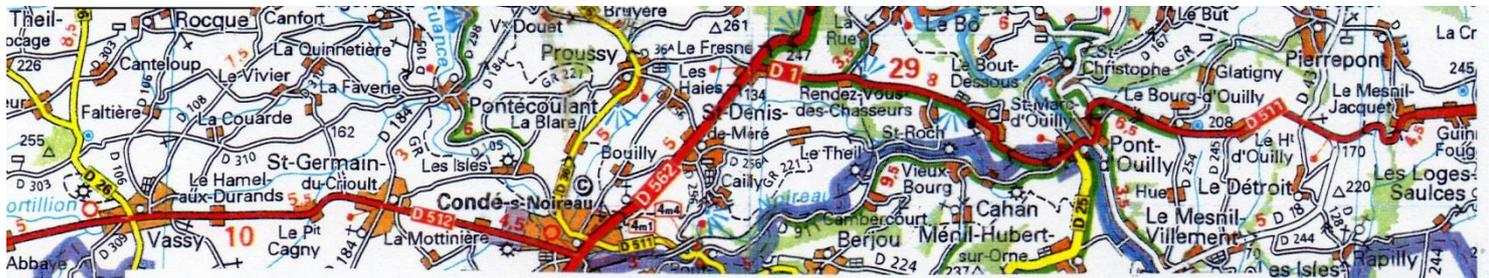
# TOUR DE L'ORNE – ROUTE DE L'OUEST FÉMININE – 3<sup>ème</sup> MANCHE

## Magny le Désert – St Georges des Groseillers

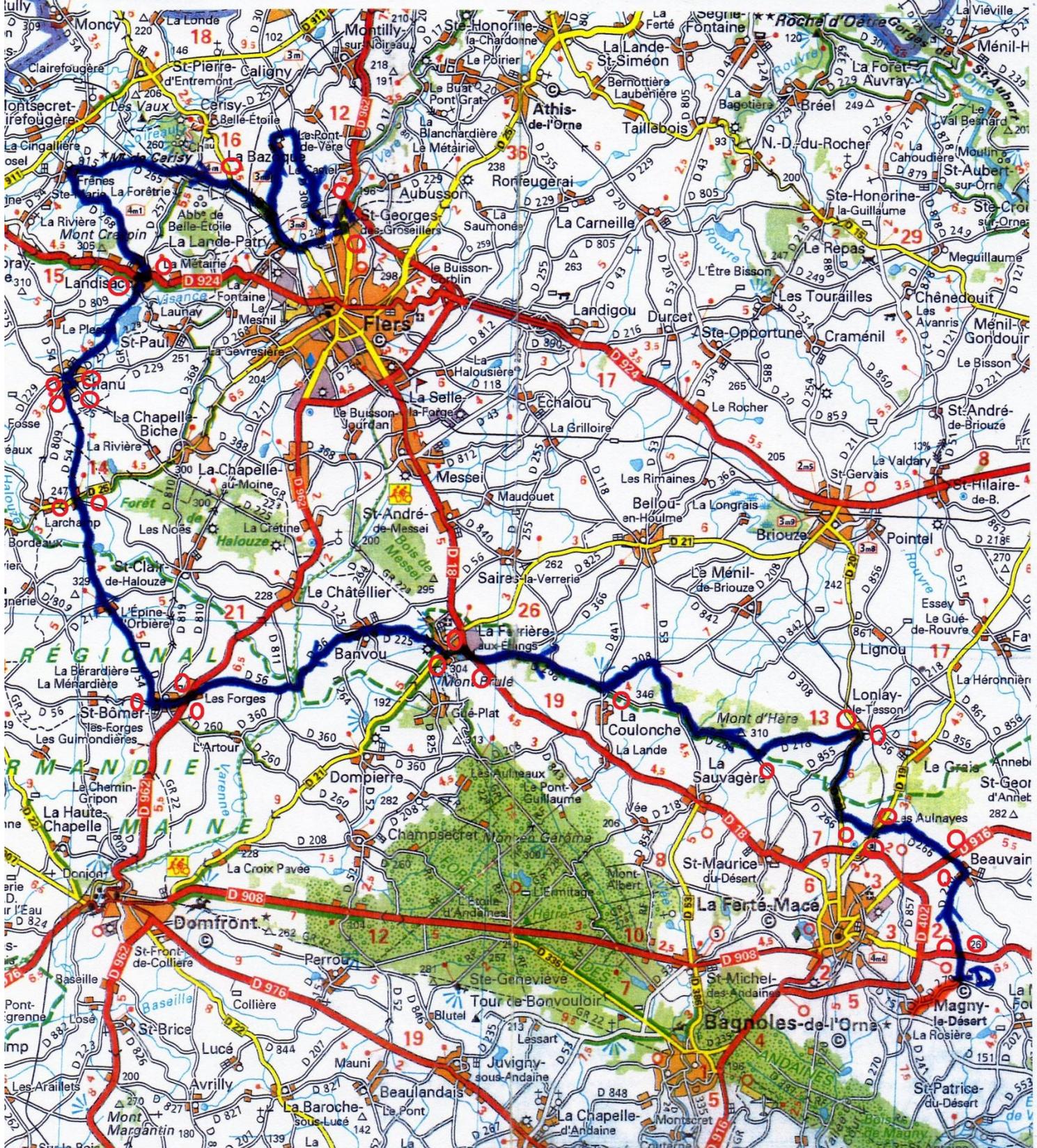
### ÉTAPE 3 – 23 Avril 2023

km parcourus	Km restants	N° Voie		Moyenne 36 km/h	Moyenne 38 km/h	rue
		D270	Départ fictif	14h20	14h20	Rue Auguste Durand
		D270				Sortie Magny le désert
0	89,5	D270	Départ réel	14h30	14h30	A gauche, vers Beauvain
0.8	88.7	D270/D908				A l'intersection, tout droit vers Beauvain
3.4	86.1	D270				Entrée Beauvain
3.5	86	D266				A gauche
4.2	85.3	D266				Sortie Beauvain
4.3	85.2	D266/D916				A l'intersection tout droit D266 ZA Beauvain
		D266				
7.1	82.4	D19		14h42	14h41	A gauche, vers La Ferté Macé
7.2	82.3	D266				A droite, vers D20
8.3	81.2	D20				A droite, vers Briouze
10.8	78.7	D20				Entrée Lonlay le Tesson
11	78.5	D218		14h48	14h47	A gauche, vers La Sauvagère
11.4	78.1	D218				Sortie Lonlay le Tesson
14.4	75.1	D266				A droite, vers La Ferrière aux Etangs
17.4	72.1	D53		14h59	14h57	A droite, vers Bellou en Houlme
19	70.5	D208				A gauche, vers La Coulonche
20.7	68.8	D208	MG	15h04	15h02	Lieu-dit Clair Bois
20.8	68.7	D266				A droite, vers La Ferrière aux Etangs
24.9	64.6	D266				Entrée La Ferrière aux Etangs
25	64.5	D18		15h12	15h09	A droite, vers Flers
25.1	64.4	D18E				A gauche, vers La Ferrière centre
25.6	63.9	D18E/D21				A gauche, place rouge
26	63.5					Sortie La Ferrière aux Etangs
26.1	63.4	D225				A droite, direction Banvou
28.4	61,1	D225				Entrée Banvou
28.5	61	D264				A droite, le bourg
28.6	60.9	D264/D56				A gauche, vers St Bômer les Forges
28.9	60.6	D56				Sortie Banvou
33.1	56.4	D56	MG	15h22	15h19	
34.3	55.2	D56				Entrée St Bômer
34.7	54.8	D56/D962				Tout droit D56 St Bomer centre
			PC	15h28	15h25	A hauteur église
35.6	53.9	D56				Tout droit, vers Lonlay l'Abbaye
35.9	53.6	D54				A droite, vers Chanu -Tincebray
36.1	53.4	D54				Sortie St Bomer les Forges
39.2	50.3	D54				Entrée L'épine l'Orbière
39.3	50.2	D54/D217				Tout droit D54, vers Chanu
42.1	47.4	D54	MG			
42.6	46.9	D54/D25				Tout droit D54, vers Chanu
45.7	43,8	D54		15h46	15h42	Entrée Chanu
46.1	43.4	D229				A droite, rue des Arts
46.2	43.3	D229				A droite, vers Flers- Landisacq
46.3	43.2	D225				A gauche, vers Landisacq
46.4	43.1	D257				A droite, vers Landisacq
49.9	39.6	D257				Sortie Chanu
50.1	39.4	D257		15h53	15h49	Entrée Landisacq
50.4	39.1	D924				Au Rond point à droite, vers Flers
50.6	38.9	D257				A gauche, vers Cerisy Belle Etoile
50.7	38.8	D268				Tout droit, direction Frênes

51.1	38.4	D268				Sortie Landisacq
52.4	37.1	D268				Lieu-dit la Robelinière
54.8	34.7	D268				Entrée Frênes, rue de la grotte
55	34.5			16h02	15h57	A droite, rue Froide
55.1	34.4					A droite, place de l'église
						Chemin de la rosée
55.5	34	D815				Sortie frênes
57.3	32.2	D815/D265				A droite, vers Cerisy Belle Etoile
		D265				Route de Monsecret
60.4	29.1	D265/D18				A droite, D18 vers Flers
61	28.5	D18	KM61			
61.7	27.8	D801	Entrée	circuit		A gauche, vers La Bazoque
63.6	25.9	D801				La Bazoque
64.2	25.3					Sortie La Bazoque
64.7	24.8	D300		16H17	16H12	A droite, vers Flers
67.4	22.1					Entrée St Georges des Gros., rue de Caligny
67.9	21.6					Tout droit avenue de la Suisse Normande
68,4	21.1	D462				RP 1 <sup>er</sup> à droite Rue des Canadiens
68.7	20.8					A droite avenue du Général De Gaulle
69.1	20.4	D229	PC	16H24	16H17	1 <sup>er</sup> Passage sur la ligne, face à la Mairie
69.2	20.3	D229				RP tout droit D229, rue du Prieuré
69.5	20					Sortie St Georges
70.1	19.4	D18				A droite, vers Cerisy, rue de Vassy
70.3	19.2	D18				Entrée La Lande Patry
		D18				Sortie La Lande Patry
71.3	18.2	D18				Au RP à gauche D18 lieu-dit l'Aubrière
72	17.5	D801				A droite D801, vers Cerisy – La Bazoque
74	15.5					La Bazoque
						Mairie La Bazoque
75	14.5	D300				A droite, vers Flers
77.7	11.8					Entrée St Georges des Gros., rue de Caligny
78.1	11.4					Tout droit, avenue de la Suisse Normande
78.6	10.9					RP 1 <sup>ère</sup> à droite, rue des Canadiens
78.9	10.6					A droite, avenue du Général De Gaulle
79.3	10.2		PC	16H39	16H32	2 <sup>ème</sup> Passage sur la ligne, face à la Mairie
79.4	10.1	D229				RP tout droit D229, rue du Prieuré
79.7	9.8					Sortie St Georges
80.3	9.2	D18				A droite, vers Cerisy, rue de Vassy
80.5	9					Entrée La Lande Patry
						Sortie La Lande Patry
81.5	8	D18				Au RP à gauche D18 lieu-dit l'Aubrière
82.2	7.3	D801				A droite D801, vers Cerisy – La Bazoque
84.2	5.3					La Bazoque
						Mairie La Bazoque
85.2	4.3	D300				A droite, vers Flers
87.9	1.6					Entrée St Georges des Groseillers
88.3	1.2					Tout droit, avenue de la Suisse Normande
88.8	0.7					RP 1 <sup>ère</sup> à droite, rue des Canadiens
89.1	0.4					A droite, avenue du Général De Gaulle
89.5	0			16H54	16H47	ARRIVEE, face à la Mairie Av du Général De Gaulle



**ÉTAPE 3** Magny le Désert – St Georges des Groseillers 89,5 Kms



# Règlement du « Tour de l'Orne Féminin » 22 et 23 avril 2023

## Article 1.

Le « Tour de l'Orne Féminin » cycliste est organisé par le Comité d'Organisation du Tour de l'Orne, sous l'égide du Comité Départemental de Cyclisme, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme, article 2-1-05. Il se dispute les samedi et dimanche 22 et 23 avril 2023.

## Article 2. L'épreuve

Elle est réservée aux athlètes féminines « Juniors, Espoirs et Dames ». **Les engagements se font sur le site « WEB » jusqu'au dimanche 16 avril, 20h.**

## Article 3. L'épreuve

Elle est ouverte **aux individuelles et aux équipes** de clubs, de sélections départementales, de sélections régionales, sans limite de nombre.

Elle est support de la 3<sup>ème</sup> manche de la « Route de l'Ouest Féminine ».

## Article 4. Permanence

Elle se tiendra le samedi 22 avril 2023 à partir de 10 heures 30 à la salle des fêtes d'Ecouché les Vallées, rue Léon Labbé. La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 10 heures 30 à 11 heures 45.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des membres du collège des arbitres, est fixée à 12 h et aura lieu à la salle des fêtes d'Ecouché les Vallées.

Heures de départ des différentes étapes :

1<sup>ère</sup> étape : départ fictif 13h50 – 2<sup>ème</sup> étape : 1<sup>er</sup> départ : 9h 00 – 3<sup>ème</sup> étape : départ fictif 14h20.

Présentation des équipes 1 heure avant les départs des 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> étapes, par équipe complète et signature au podium.

## Article 5. Contre-la-montre individuel :

Chaque coureur doit se présenter au plus tard 10 minutes avant son heure de départ, sous peine de refus de départ (vélo de chrono autorisé).

Le départ doit être pris à l'arrêt, le coureur est tenu puis lâché sans être poussé.

L'ordre de départ sera fait par vague afin de permettre aux directeurs sportifs de suivre un maximum de coureurs.

A partir de 9h00, heure du 1<sup>er</sup> départ, aucun échauffement ne sera possible sur le circuit.

Pour le contre – la - montre, le délai d'élimination sera porté à 25%.

## Article 6. Assistance technique :

Voiture dépannage équipe à partir **de 4 concurrentes**.

Le service **d'assistance technique neutre** est assuré par Shimano.

Il est assuré au moyen de 2 voitures de dépannage.

Fréquence : 157.550

## Article 7. Délais :

Tout coureur arrivant dans un **délai** dépassant 15% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des arbitres, en consultation avec l'organisateur.

## Article 8. Classements :

Les classements suivants sont établis conformément aux articles 2.6.013. à 2.6.018 du règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

### ➤ Classement général individuel au temps –« Conseil Départemental de l'Orne »:

Le classement général individuel au temps s'obtient par l'addition des temps enregistrés par le chronométrateur dans toutes les étapes courues et pénalités éventuelles en temps.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée...

### ➤ Classement général individuel « Grimpeur »- « Intermarché Saint Julien sur Sarthe-Sées » :

Le classement général individuel « Grimpeur » est disputé sur l'ensemble des côtes retenues. La cotation des points est la suivante :

Etapes en ligne : du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> coureur : 5 – 3 – 2 – 1 points.

En cas d'égalité au classement général individuel « Grimpeur », il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- nombre de 1<sup>ère</sup> place dans les côtes
- classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

➤ **Classement général individuel « Points Chauds » - « ville d'Athis Val de Rouvre » :**

Le classement général individuel « Points chauds » est établi par addition des points obtenus à chaque sprint « Point Chaud » de chacune des étapes 1 et 3. La cotation des points est la suivante :

- Etapes en ligne : du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> coureur : 5 – 3 – 2 – 1 points.

En cas d'égalité au classement général individuel « points chauds », il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- nombre de victoires dans les sprints « Points chauds »,
- classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

➤ **Classement général individuel « U19 » - « Crédit Mutuel » :**

Le classement général individuel « U19 » est réservé aux coureurs âgés de 17 et 18 ans dans l'année. Ce classement s'obtient selon la place de ces coureurs au classement général individuel au temps. Le vainqueur étant le coureur le mieux placé dans ce classement.

➤ **Classement général individuel « Open » - « Flers Motoculture »**

➤ **Classement général individuel « U 23 » - « ville de Magny le Désert »**

➤ **Classement général individuel « 1<sup>ère</sup> Normande » - « Tendance Ouest »**

➤ **Classement général individuel « 1<sup>ère</sup> ACCESS » - « Groupama »**

➤ **Classement « Km 61 » - « Mazda »**

**Article 9. Protocole :**

Les coureurs suivants doivent se présenter au **protocole** dans les **10 minutes** suivant l'arrivée :

- ✓ La 1<sup>ère</sup> de l'étape,
- ✓ La 1<sup>ère</sup> du classement général
- ✓ La 1<sup>ère</sup> « U19 » du classement général,
- ✓ La 1<sup>ère</sup> « Open » du classement général, ,
- ✓ La 1<sup>ère</sup> « U23 » du classement général
- ✓ La 1<sup>ère</sup> « Access » du classement général
- ✓ La meilleure « Points Chauds » du classement général,
- ✓ La meilleure « Grimpeur » du classement général,
- ✓ La vainqueur du « Km61 » de la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>ème</sup> étape
- ✓ La meilleure « Normande » du classement général
- ✓ **Le classement du ROF se fera à l'issue du classement général final du Tour de l'Orne : les 3 premières de chaque catégorie (séniors et U19) seront récompensées.**

## **Article 10. Port des maillots :**

Selon l'article 2.6.018 du règlement de la Fédération Française de Cyclisme, la leader de chaque classement est tenue de revêtir le maillot distinctif correspondant. Si une compétitrice est déjà porteuse d'un maillot, son deuxième maillot sera porté par sa suivante à ce classement.

**Article 11. Prix :** Les prix suivants sont attribués selon les informations détaillées ci-dessous :

1<sup>ère</sup> étape : 213/15 - 2<sup>ème</sup> étape : 198/15 - 3<sup>ème</sup> étape : 213/15

Général : 310/20 et Prix spéciaux « Juniors » : 76/5

Prix annexes :

Grimpeur étape 1 : 25 – Points Chauds étape 1 : 25 – Combiné étape 1 : 25

Au général final : « Grimpeur » : 50/ 30 / 20 - « Points chauds » : 50 / 30 / 20 - « Combiné » : 50 / 30 / 20

## **Article 12. Sécurité :**

Les ronds-points sont à prendre par la droite, tant par les concurrentes que tous les véhicules à l'échelon course. Il est interdit de circuler sur les trottoirs.

A chaque étape, une dérivation pour les voitures des directeurs sportifs sera mise en place avec obligation pour celles-ci de la prendre.

## **Article 13. Pénalités :**

Le barème de **pénalités** de la FFC est le seul applicable.

## **Article 14. Antidopage :**

Le règlement antidopage de la Fédération Française de Cyclisme s'applique intégralement à la présente épreuve. Les contrôles antidopage ont lieu aux adresses indiquées à la page de chaque étape dans le guide technique de l'épreuve.

## **Article 15. Réglementation :**

Pour tout ce que ne prévoit pas le présent règlement particulier, il convient de se référer à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme. Tous les dossards et plaques de cadre devront être restitués en bon état à l'organisateur par le responsable d'équipe à l'issue de la course. Des pénalités seront appliquées par le collège arbitral à tous les responsables d'équipe ou aux compétitrices qui ne les auront pas rendus.

## **Article 16. Hébergement :**

Restauration et couchage : au lycée Don Bosco à Giel, lieu-dit les Cours.

Les directeurs sportifs et responsables d'équipe seront responsables des dégâts ou dégradations de toutes natures causés par les membres de leur équipe. Ils devront veiller à ce que les lieux d'hébergement soient rendus dans l'état dans lequel ils les avaient trouvés. Un sac poubelle sera remis à chaque équipe.

## **Article 17. Dispositions générales :**

- Conformément à la réglementation routière, **tout coureur lâché et non escorté doit respecter le code de la route.**
- Toute personne, coureur, personnel d'encadrement ou autre, participant à l'épreuve, à quelque titre que ce soit, devra observer une conduite sportive et loyale et devra veiller à contribuer au succès sportif de la compétition.

# ROUTE DE L'OUEST FÉMININE U15 / U17

## Règlement :

**Article 1. Prix :** Les prix sont attribués à l'issue de chacune des manches, selon les informations ci-dessous :

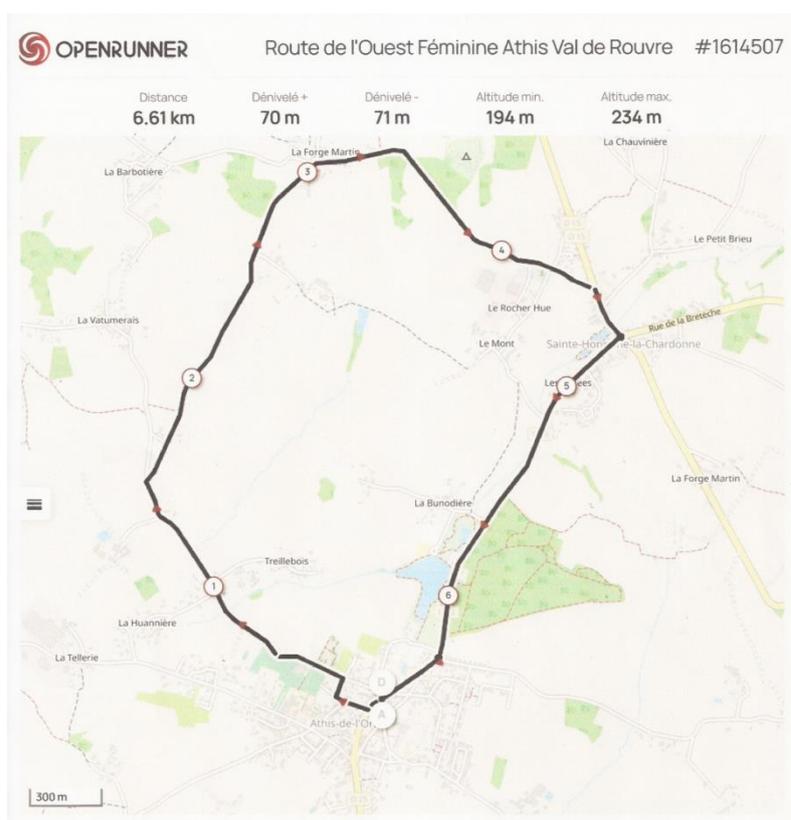
- Maillots aux leaders de chaque catégorie
- 107€ /15
- Prix spéciaux U15 : 28€ /5

## ROF: U15 / U17 - 3<sup>ème</sup> MANCHE

**Athis Val de Rouvre - 22 Avril 2023 -**

**7 Tours soit 45,5 Kms**

Km parcourus	Km restants	N° Voie		Moyenne 32 km/h	Moyenne 34 km/h	rue
0		D25	Départ	14h	14h	Place Saint Vigor
0,075		D25				Tout droit, rue des Déportés
0,1						A droite, rue des Écoles
0,2						Tout droit, Pas des Maréchaux
0,250						A droite, rue de la Forge
0,3		D802				A gauche, rue de la Vallée
1,5		D803				A droite
3		D803				A droite, lieu-dit Cingal
4,5		D15				A droite, rue de la Poupelière
4,7		D25				RP à droite, direction Athis
5,2		D25				Sortie Ste Honorine la Chardonne
6						Entrée Athis, rue Berthelot
6,2						RP à droite, rue Berthelot, vers Flers
6,5		D25	Arrivée	15h30	15h25	Place St Vigor



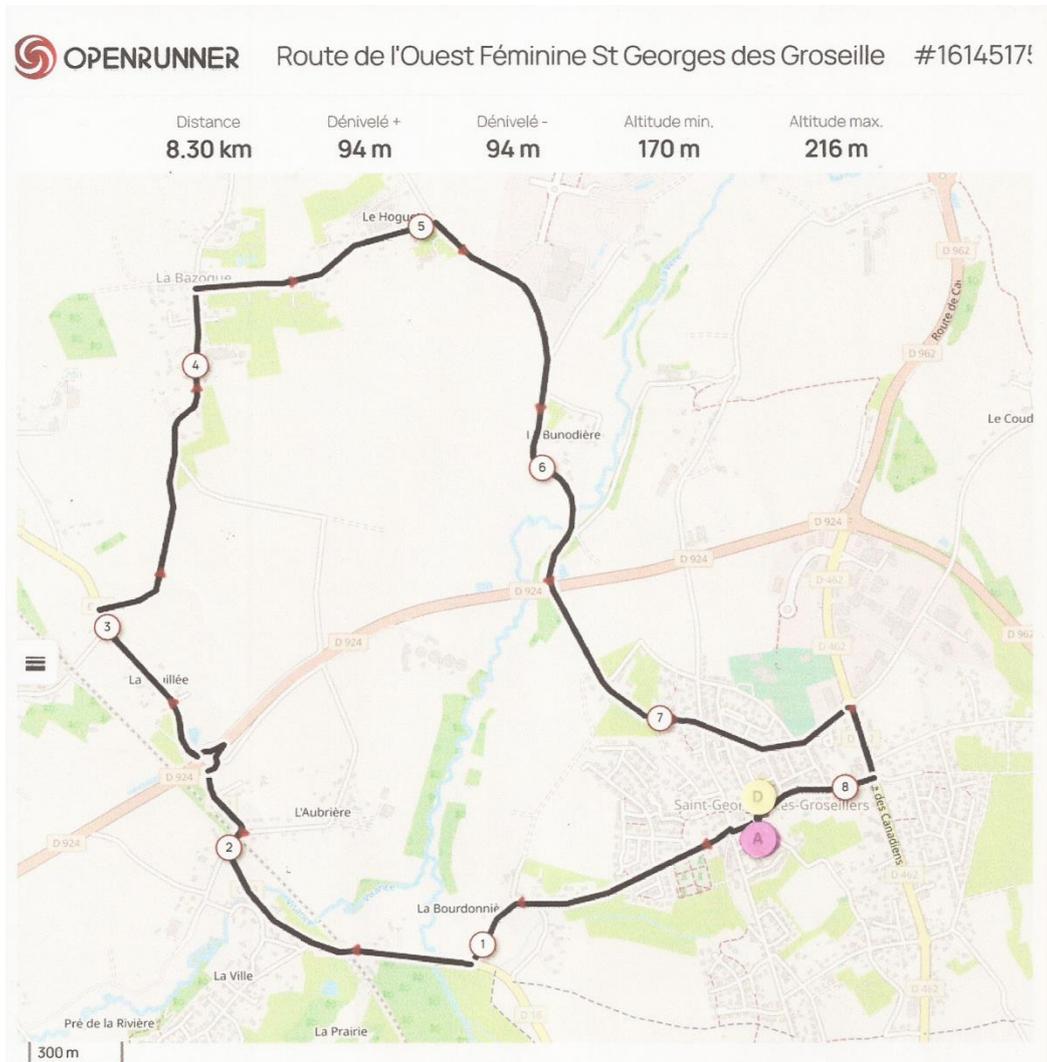
# ROF : U15 / U17 - 4<sup>ème</sup> MANCHE

## Saint Georges des Groseillers

- 23 Avril 2023 -

5 Tours soit 40 kms

Km parcourus	Km restants	N° Voie		Moyenne 32 km/h	Moyenne 34 km/h	rue
0			Départ	14h	14h	Rue du Général De Gaulle (face à la Mairie)
0,1		D229				RP tout droit rue du Prieuré
1		D229/D18				A droite vers Cerisy
2,2		D18				RP, à gauche, vers La Bazoque
2,8		D801				A droite, vers La Bazoque
4						A droite, lieu-dit La Planquette
4,8		D300				A droite, lieu-dit Le Hoguet
6,4						Entrée St Georges, rue de caligny
6,8						Tout droit, Avenue de la Suisse Normande
7,3		D462				RP à droite, rue des Canadiens
7,6						A droite, rue du Général De Gaulle
8			Arrivée	15h30	15h25	Rue du général de Gaulle (face à la Mairie)



# Comité d'Organisation Tour de l'Orne Féminin

**Président du Comité d'Organisation : Jean-Paul Sauvaget**

**Vice-président du Comité d'Organisation : Jean-Pierre Henry et directeur de course**

**Trésorier : Raphaël Lemercier**

**Responsable « Sécurité » : Daniel Colombu**

**Responsable « Signaleurs » : Germain Andrieux**

**Responsable Hébergement : Dédée Sineux**

**Administration, Permanence –secrétariat : Ghislaine Henry, Laëtitia Lecommandeur**

**Informatique et classement : Bertrand Bergue**

**Voiture-sono : « Crédit Mutuel »**

**Responsable « Invités » : Anthony Leveillé**

**Médecin : Jérôme Guibert**

**Service médical : Ambulances Bagnolaises**

**Motos Sécurité : MSO – Didier Libor**

**Dépannage neutre et radio course : Shimano**

**Podium protocole : Mélanie Bataille et Jean-Paul Sauvaget**

**Véhicules « officiels » : Mazda Alençon**

## ***Officiels fédéraux :***

- Président de jury : Christine Baroche
- Arbitres : Sophie Truffaut, B. Aubert
- Juge à l'arrivée : François Morel
- Chronomètre : Guillaume Laplace
- Arbitres moto : Chloé Blanchemain, Philippe Lecoœur

## ***Couverture de l'épreuve :***

- 3 voitures de sécurité
- Voiture sono « Crédit Mutuel »
- 2 voitures de dépannage neutre
- Info moto « Shimano »
- Moto « régulateur »
- 25 motards sécurité
- 1 voiture fin de course

## ***Clubs partenaires :***

- Flers Cyclisme 61
- Vélo Club Aiglon
- Vélo Club Nonantais
- Union Cycliste Alençon Damigny

# Les différents maillots / leurs sponsors

## Les différents maillots / leurs sponsors

- Maillot de **leader** : patronné par le **Conseil Départemental de l'Orne**
- Maillot : **Points chauds** : patronné par la **ville d'Athis Val de Rouvre**
- Maillot : **Meilleure grimpeur** : patronné par **Intermarché Saint Julien sur Sarthe - Sées**
- Maillot : **Meilleure U19** : patronné par le **Crédit Mutuel**
- Maillot : **Meilleure Open** : patronné par **Flers Motoculture**
- Maillot : **Meilleure Access** : patronné par **Groupama**
- Maillot : **Meilleure U23** : patronné par **la ville de Magny le Désert**
- Maillot : **Meilleure Normande** : patronné par **Tendance Ouest**
- Maillot : **KM 61** (1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> étapes) : patronné par **Mazda**

## FICHE HEBERGEMENT DES EQUIPES

Club : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Réservation : Règlement uniquement par chèque.

**Le club s'engage à adresser à l'association, Comité d'Organisation du Tour de l'Orne, un chèque correspondant au montant du nombre de personnes hébergées et ce pour le 10 avril au plus tard.**

PS : Si une annulation intervient moins d'une semaine avant le séjour, 30% de la somme sera retenue, pour participer aux frais engagés.

### En PENSION COMPLETE :

- **SAMEDI SOIR** : Repas + nuit + petit déjeuner :

- + **DIMANCHE MIDI** : Repas

Nombre de personnes prévues : \_\_\_\_\_ x 58 € soit = \_\_\_\_\_

Prévoir pour le couchage : **Duvet et Oreiller**

**Merci d'indiquer le nombre de femmes et d'hommes: F :                      H :**

### REPAS uniquement le DIMANCHE MIDI :

- Repas : 14€ / personne

Nombre de personnes prévues : \_\_\_\_\_ x 14 € soit = \_\_\_\_\_

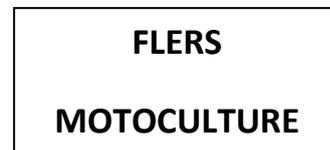
**Document à transmettre à Comité d'Organisation du Tour de l'Orne, avant le 10 avril (avec le chèque d'hébergement et restauration) à l'adresse suivante :**

**HENRY Jean-Pierre  
6 rue des Fichets 61300 Saint Michel-Thubeuf**

**Mail: jean-ghislaine.henry@orange.fr**

# Partenaires

## Partenaires



Saint Julien sur Sarthe - Sées